

# Note de conjoncture

> Analyse économique de FranceAgriMer



• n° 25 / novembre 2015 / Campagne 2015/16 / Enquête prix payés aux producteurs

Le calcul des prix d'acompte résulte d'une moyenne pondérée des prix relevés chez les organismes stockeurs par les volumes collectés dans cette modalité. Les moyennes mensuelles des prix d'acompte n'incluent pas les majorations de fin de campagne (seulement les réévaluations intermédiaires), et sont par construction inférieures aux prix moyens touchés par l'agriculteur. Le calcul des prix fermes résulte également d'une moyenne pondérée établie par cette même méthode, à partir du prix pratiqué au 15 du mois.

Après les baisses de prix généralisées relevées en septembre, les prix fermes observés en octobre n'enregistrent que des évolutions marginales. Seul le prix du blé dur fait l'objet d'une évolution significative : il bénéficie d'une réévaluation de 9 euros, en rupture avec la très forte baisse de septembre (près de -30 euros).

En €/t	octobre 2015		octobre 2014	
	Prix d'acompte	Prix fermes	Prix d'acompte	Prix fermes
Blé tendre	143	151	126	144
Blé dur	259	287	224	279
Orge mouture	127	139	113	128
OBH*	135	140	120	138
OBP**	161	164	142	158

Prix d'acompte : n'incluent pas les majorations de fin de campagne

\* OBH : orges brassicoles d'hiver

\*\* OBP : orges brassicoles de printemps

Les prix actuels demeurent supérieurs à ceux relevés il y a un an pour toutes les céréales enquêtées y compris à présent en acompte suite à la réévaluation du prix d'acompte du maïs. En moyenne pour l'ensemble des espèces enquêtées, le bonus est de +9 % en achat ferme et de 15 % en achat d'acompte. Le triticale, l'avoine et le maïs bénéficient toujours des bonus les plus forts, proches, en modalité ferme, de +20 %. En revanche, pour les blés, et les orges brassicoles, ce bonus est inférieur à 5%. A l'exception du blé dur, ces prix demeurent globalement inférieurs à ceux offerts en octobre lors des campagnes 2010/11 à 2013/14.

La vague d'achat de maïs a entraîné une importante modification de la répartition des transactions entre la modalité d'acompte et l'achat ferme au profit de l'acompte. Ainsi, l'achat d'acompte qui n'avait représenté que 17 % des transactions en septembre en moyenne pour les espèces enquêtées, a compté pour 48% des achats en octobre. Cette modalité d'achat a été utilisée prioritairement pour le maïs (65 %) et, comme en septembre, pour les orges brassicoles d'hiver (58 %).

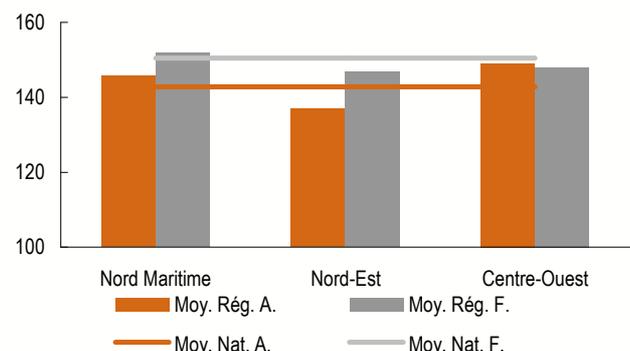
## Blé tendre

Sans changement sur le mois, le prix ferme du blé tendre se maintient à 151 €/t à l'échelle nationale. En revanche, à l'échelle interrégionale on observe un rééquilibrage et une réduction des écarts de prix.

Au maximum, le différentiel de prix entre deux regroupements n'est plus que de 5 euros. En effet, le regroupement du Nord Maritime conserve les prix les plus attractifs, à des niveaux pratiquement inchangés autour de 152 €/t. Mais dans le Centre-Ouest, les prix ont été réévalués alors que ceux pratiqués dans le Nord-Est ont été révisés à la baisse. Dans ces deux zones, les prix fermes sont donc à présent à quasi parité.

L'acompte a concerné 18 % des transactions (+4 points sur le mois). Le prix d'acompte moyen a été révisé à la hausse de 6 euros, à 143 €/t, avec des déclinaisons locales qui s'échelonnent de 137 €/t (Nord-Est) à 149 €/t (Centre-Ouest).

## Blé tendre : prix payés aux producteurs en €/t



Source : enquête prix payés aux producteurs

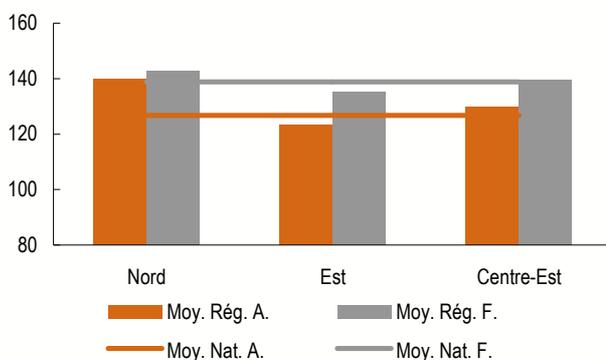
Si les prix du blé tendre profitent d'un bonus comparés aux prix relevés il y a un an, ils ont inférieurs à ceux offerts aux producteurs les 4 campagnes précédentes en achat ferme. La décote reste maximale par rapport à la campagne 2012/13 : -85 euros, soit -36 %.

## Blé dur

A ce stade de la campagne, aucune tendance claire ne se dessine pour les prix du blé dur. Après la très forte baisse constatée en septembre (plus de 30 euros), le prix d'achat ferme offert aux producteurs bénéficie d'une correction haussière de 9 euros. En moyenne, le producteur de blé dur touche donc 287 €/t. Le prix d'acompte est en revanche modifié à la baisse de 18 euros, à 259 €/t en moyenne, il conserve cependant une avance de 16 % sur le prix pratiqué il y a un an. Cette modalité n'a concerné que 13 % des transactions, contre 35 % en septembre.

## Orges

### Orge mouture : prix payés aux producteurs en €/t

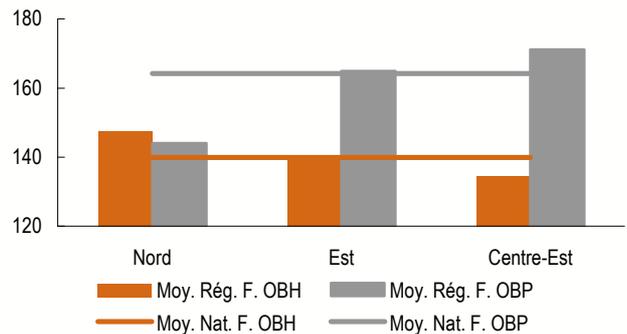


Source : enquête prix payés aux producteurs

Les prix d'acompte ont profité de nouvelles réévaluations intermédiaires, de +3 à +5 euros, de même que le prix d'achat ferme des orges fourragères (+4 euros), alors que les prix fermes des orges brassicoles sont maintenus presque inchangés. Si les moyennes nationales ne sont que peu modifiées, on observe des évolutions plus prononcées à l'échelle locale, notamment en brassicoles de printemps pour lesquelles les différentiels de prix atteignent jusqu'à 27 euros en achat ferme. Sur les brassicoles d'hiver, l'écart est au maximum de 13 euros et de 8 euros sur les orges fourragères (contre 14 euros en septembre).

L'achat d'acompte conserve une part importante en orges brassicoles ; il représente toujours près de 60 % des transactions en variétés d'hiver et 40 % en variétés de printemps. Il a progressé de 15 à 20 % sur les achats d'orges fourragères en octobre.

### Orge brasserie : prix payés aux producteurs en €/t



Source : enquête prix payés aux producteurs

## Maïs

La part de l'acompte dans les achats de maïs par les collecteurs progresse encore : en octobre cette modalité a concerné 65 % des transactions contre 31 % en septembre. Le prix d'acompte profite également d'une réévaluation de 13 euros qui lui permet de bénéficier à présent d'une avance de 16 euros sur le prix offert il y a un an. En moyenne, une tonne de maïs s'échange contre 126 euros en acompte. Pour le solde des transactions conclues en modalité ferme, le prix moyen est inchangé à 146 €/t.

En €/t	octobre 2015		octobre 2014	
	Prix d'acompte	Prix fermes	Prix d'acompte	Prix fermes
Maïs	126	146	110	124
Avoine	122	130	102	110
Triticale	122	132	103	110

Prix d'acompte : n'incluent pas les majorations de fin de campagne

## Avoine et triticale

Peu de changements sur les prix de l'avoine et du triticale, à l'exception d'une réévaluation du prix d'acompte de l'avoine. En effet, il bénéficie d'une augmentation de 10 euros, pour une moyenne à 122 €/t, rattrapant ainsi le prix du triticale. Ces deux espèces, avec le maïs, conservent l'avance la plus forte sur les prix pratiqués il y a un an, autour de +20 %. La structure des achats a connu des évolutions croisées pour ces deux espèces : une progression de l'acompte qui représente 20 % des transactions en octobre (+10 points) en avoine et un net recul dans le cas du triticale, pour lequel le recours à l'acompte et le plus faible parmi les espèces enquêtées, à 8 % (-25 points).

La note de conjoncture Céréales est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : Éric Allain.

Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - D. Brulé/dominique.brulé02@franceagrimer.fr - Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Contact presse : L. Gibert : tél : 01 73 30 34 05 - laurence.gibert@franceagrimer.fr

V. Nicolet : tél : 01 73 30 22 54 / virginie.nicolet@franceagrimer.fr / N° ISSN 2115-3019

Copyright 2014 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.